

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Racine**

<https://www.cadre21.org/membres/cf9120cc0dbfc52563f0427c>

Date d'obtention : 2021-02-19 19:58:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode visant à accélérer le processus d'interventions tout en distinguant les rôles et responsabilités des différents intervenants. Le but étant de rapidement circonscrire les dommages et impacts qui pourrait être causés auprès des adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'aider avec les aides mémoire à bien orienter mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais en aucun cas consulter le contenu des appareils
- Ne pas questionner l'instigateur dans un cas malveillant. Utiliser la procédure pour confisquer le cellulaire et aviser le service de police / PIMS de mon école